

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE

Date de révision : 01/06/2017
Version 9

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Dénomination commerciale : T552B - EMAIL SAUMON - POUDRE
Type de produit et emploi : Email céramique d'utilisation industrielle
Caractérisation chimique : mélange de glaçure poreuse fondue à haute température et de matières brutes.

1.2 Usages principaux de la substance/mélange et usages déconseillés

Usage recommandé : Matières premières dans la céramique
Usages déconseillés : usages différents de ceux recommandés

1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur :
Les Cousins SARL
160 rue des 4 Termes – ZI des Paluds
13782 Aubagne cedex
Tél. +33 4 42 82 26 26
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence :
Centre Antipoison de Paris
Hôpital Fernand Vidal
200, rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10
Tél. + 33 1 40 05 48 48
Personne chargée de la fiche de données de sécurité : gestionfds@lescousins.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles :

Aucune.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Aucune.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement CE N° 1272/2008

2.2 Éléments de l'étiquette

Le mélange ne doit pas être considéré comme dangereux.

2.3 Autres risques

En conditions d'utilisations normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et l'environnement

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

N.A.

3.2 Mélanges

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative :

Identifiants	Nom	Concentration	(*) Classification Règlement CE N° 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS N° : 1332-58-7 N° CE : 310-12-76 N° d'enregistrement : Exempt Annexe V.7	[1]KAOLIN	< 10%	-	-
CAS N° : 68476-25-5 N° CE : 270-666-7 N° d'enregistrement : Exempt Annexe V.7	Minéraux du groupe des feldspaths	<= 2%	STOT RE 2 ; H373	

(*) Le texte complet des phrase H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1)

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE

Date de révision : 01/06/2017
Version 9

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premier secours

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS Faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Aucun.

4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement : Aucun.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs recommandés :

Eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Extincteurs interdits :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Risques particuliers comportés par la substance ou la préparation

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, stable.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Renvoi à d'autres paragraphes

Voir également les paragraphes 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE
 Date de révision : 01/06/2017
 Version 9

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions pour une manipulation sûre :**
 Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 Matières incompatibles :
 Aucune en particulier.
 Indication pour les locaux :
 Locaux correctement aérés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**
 Aucune utilisation particulière.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
KAOLIN	1332-58-7	VME	10 mg/m3		FR VLE
Informations supplémentaires :	Valeurs limites indicatives				

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition

Concentration :	100%
Utilisation(s)	Matières premières dans la céramique
Protection respiratoire :	
PPE :	Masque auto-filtrant pour particules.
Caractéristiques :	Marquage « CE » Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton EN 149
Normes CEN :	EN 149
Maintenance :	Avant l'utilisation s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. S'il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.
Observations :	S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.
Type de filtre :	P3
Protection des mains :	
	Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
Protection des yeux :	
	Non requis pour une utilisation normale, Opérer quoiqu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail
Protection de la peau :	
	Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur :	Poudre rose saumon
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	6-8
Point de fusion/congélation :	>500°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	>1000°C
Inflammation solides/gaz :	Non inflammable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs :	Non pertinent
Point éclair :	Non pertinent
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur :	Non pertinent
Densité relative :	Non pertinent
Hydro-solubilité :	Insoluble
Lipo-solubilité :	Insoluble

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE

Date de révision : 01/06/2017
Version 9

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition :	N.A.
Viscosité :	N.A.
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

9.2 Autres informations

Miscibilité :	N.A.
Lipo-solubilité :	N.A.
Conductibilité :	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substance	N.A.
Viscosité :	Non pertinent
Densité apparente :	1500-3000 kg/ m ³

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4 Conditions à éviter

Stable en conditions normales

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun en particulier

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit. Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit :
Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nom	Ecotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
KAOLIN N° CAS : 1332-58-7 N° CE : 310-194-1	Poissons	LC50	PEZ	>1000 (mg/l)
	Invertébrés aquatiques	EC50	DAFNIA	>1000 (mg/l)
	Plantes aquatiques	IC50	ALGAS	>1000 (mg/l)

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Ne pas utiliser durant la floraison, le produit est toxique pour les abeilles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4 Mobilité dans le sol

N.A.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

12.6 Autres effets nocifs

Aucun.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes d'écoulement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE
Date de révision : 01/06/2017
Version 9

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU :**
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2 Nom d'expédition ONU approprié :**
N.A.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport :**
N.A.
- 14.4 Groupe d'emballage :**
N.A.
- 14.5 Risques environnementaux :**
N.A.
- 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs :**
N.A.
- 14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC:**
Polluant environnemental : Non.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique du mélange**
- Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- REACH- Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- Règlement CE N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- REACH – Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE N° 1907/2006 (REACH, Article 57)
- REACH – liste des substances soumise à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- Règlement CE N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- Règlement CE N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants. : N'est pas interdit ni/ou contrôlé.
- Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable.
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille.
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique**
Non applicable.
- Les composants de ce produit figurent en conformité dans les inventaires suivants :
REACH, CH INV, TSCA, DSL, AICS, NZIoC, ENCS, KECl, PICCS, IECSC.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

T552B - ÉMAIL SAUMON - POUDRE

Date de révision : 01/06/2017
Version 9

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases citées dans la section 3 :
H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétée ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations :
STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
2. IDENTIFICATION DES DANGERS
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
4. PREMIERS SECOURS
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
7. MANIPULATION ET STOCKAGE
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Principales sources bibliographiques :

ECDN – Réseau d'information et informations chimiques sur l'environnement – Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne.
PROPRIETES DANGEREUSES DES MATERIAUX INDUSTRIELS DE SAX – Huitième édition – Van Nostrand Reinold.
ACGIH – Threshold limit Values – 2004 edition.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.